Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Année 2011

PROCES-VERBAL

DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL

Le jeudi 16 juin 2011, à la Trésorerie Générale de la Haute-Loire, en exécution des dispositions du décret n° 82-452 du 28 mai 1982, s'est réuni le comité prévu par le décret précité et composé de :

I. Représentants de l'administration

Melle Caroline CROIZIER.	Inspectrice principale du Trésor public, Gérante intérimaire de la Trésorerie Générale de la Haute-Loire, Présidente,
M. Christophe LAVAL	Inspecteur Principal du Trésor Public
M. Bernard ROUCHON	Receveur Percepteur du Trésor public,
M. Hugo DELCOURTE	Inspecteur du Trésor public, secrétaire,

II. Représentants du personnel

M. Yves VERNAY	Receveur Percepteur du Trésor public (FO),
M. Jean-Pierre COFFY	Contrôleur Principal du Trésor Public (FO),
M. Philippe SAGNARD	Contrôleur Principal du Trésor Public (FO),
M. Robert GAGNE	Contrôleur du Trésor public (FO).

ORDRE DU JOUR

1)Approbation des comptes rendus des CTPL des 25 janvier 2011 et 22 mars 2011

2) Rapport d'activité 2010

3) Compte rendu de la formation - 2010

4) Questions diverses

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 14 H 30.

SECRETAIRE ET SECRETAIRE-ADJOINT

Le secrétariat de la réunion est assuré par M. Hugo DELCOURTE, inspecteur du Trésor public.

Le secrétaire adjoint désigné par les représentants du personnel est M. Philippe SAGNARD, Contrôleur Principal du Trésor public.

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVE DES DEBATS

Réunion du 16 juin 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 1 inscrite à l'ordre du jour

Approbation des procès verbaux des CTPL des 25 janvier 2011 et 22 mars 2011

Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux des CTPL des 25 janvier 2011 et 22 mars 2011 sont approuvés à l'unanimité des membres du comité.

La Gérante Intérimaire, présidente	Le Secrétaire	Le Secrétaire-adjoint
C. CROIZIER	H. DELCOURTE	P. SAGNARD

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVE DES DEBATS

Réunion du 16 juin 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 2 inscrite à l'ordre du jour

Rapport d'activité 2010

La Présidente présente le rapport d'activité du réseau départemental de la Filière Gestion Publique en 2010. C'est un reflet du bon niveau de l'activité des services et de l'implication des agents. Des tableaux donnent des indications chiffrées sur l'activité. Deux objectifs, seulement, n'ont pas été atteints. C'était nettement prévisible pour le nombre de nouveaux utilisateurs des moyens modernes de paiement de l'impôt ; la direction avait, dans le cadre de la discussion budgétaire, indiqué à la Délégation inter régionale que l'objectif fixé était totalement irréaliste. Le départ de deux évaluateurs, très chevronnés, au service de France Domaine explique que l'objectif en matière d'évaluation domaniale n'ait pas été atteint. En ce qui concerne l'IASQCL, on ne dispose pas encore des résultats définitifs. Il y aura sûrement une baisse par rapport à 2010. Néanmoins le résultat sera d'un bon niveau. Un groupe de travail s'est réuni sur ce thème ; il convenait de réunir un fonds documentaire pour sensibiliser les ordonnateurs. Par ailleurs, un autre élément de mesure de la qualité réside dans le fait que ce groupe pourra élargir son domaine d'intervention. Les élus locaux paraissent satisfaits du service rendu par le réseau ;

L'année 2011 a vu une modification importante des structures du réseau avec la création des Services des Impôts des Particuliers (SIP) du Puy-en-Velay et d'Yssingeaux et du Pôle de recouvrement spécialisé (PRS) du Puy-en-Velay.

Elle ne souhaite pas faire une lecture exhaustive du rapport mais propose aux représentants du personnel de faire part de leurs observations et de poser les questions qui leur permettraient d'éclairer tel ou tel point du rapport.

M. COFFY fait remarquer que ce rapport n'a qu'une valeur de communication, il observe que, malgré les difficultés qu'ils rencontrent, les services font de leur mieux pour exercer leurs missions. Il constate, cependant, que le service rendu est moindre du fait de la baisse des effectifs, même si les indicateurs sont corrects. Les tâches se sont accumulées, notamment dans les Trésoreries mixtes, la fusion n'ayant pas fait baisser les charges de travail, au contraire nous constatons un afflux de contribuables de plus en plus exigeants et souhaitant des réponses rapides, en raison de l'attente pour la réception dans les SIP, et les tensions deviennent plus fréquentes, ce qui est nouveau dans le département.; dans le secteur public local, les outils informatiques nous desservent et notamment Hélios. Beaucoup d'incidents remontent au Plateau Hélios, car ne ils ne peuvent être résolus au niveau local. Cela engendre beaucoup de stress pour les agents qui s'investissent dans ce domaine et des postes fragilisés se retrouvent en grandes difficultés. La mise en place du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD) n'est d'aucune aide pour les postes. On veut imposer un système à des élus qui n'en comprennent pas l'intérêt. Il rappelle que l'objectif en matière d'adhésion aux nouveaux moyens de paiement de l'impôt était, dès le départ, impossible à

atteindre ; il souhaiterait connaître le nombre de sorties de la mensualisation et du paiement à l'échéance. La présidente indique que l'objectif pour 2011 est bien inférieur ; elle précise que le taux d'adhésion est de 70 % pour l'impôt sur le revenu. M. COFFY remarque qu'il ne sera pas possible de progresser nettement chaque année ; il considère que le taux est déjà élevé dans le département. La présidente répond que département est dans la norme nationale pour l'impôt sur le revenu, mais que, pour les taxes foncières, le département est très au-dessous de la moyenne nationale. Cela tient, pour partie à la structure de la propriété foncière. Pour cette catégorie d'impôt, il lui semble qu'il faudra promouvoir le prélèvement à l'échéance. Elle remarque que la promotion est difficile. Ainsi, en 2010, 900 courriers ont été adressés à des contribuables devant acquitter un acompte d'impôt sur le revenu supérieur à 2 000 Euros ; cela n'en entraîné que trois retours. La présidente précise que des mesures d'incitation, telles que l'incitation des bénéficiaires d'une remise gracieuse à opter pour la mensualisation, ont été mises en place en 2010. M. COFFY observe que ce sont les trésoreries de proximité qui traitent ces demandes ; le centre de Prélèvement services est débordé et ne répond plus à partir du 9 décembre. M. GAGNE rappelle que la première mission du réseau est, en la matière, de recouvrer l'impôt et que le taux est très élevé. Il souligne, par ailleurs, qu'il existe des contribuables qui n'ont pas de compte bancaire. La présidente confirme que le taux de recouvrement est très bon.

En ce qui concerne l'IASQCL, M. COFFY remarque que l'objectif ne pourra être atteint, compte tenu de la diminution des effectifs On supprime des emplois depuis les années 90, notamment en raison de l'informatisation des tâches ; 40 emplois ont disparu. Il lui semble difficile de faire mieux avec l'effectif actuel, d'autant que beaucoup d'ordonnateurs sont exigeants. Il relève, par ailleurs, le caractère de plus en plus agressif des contribuables, y-compris dans les petites Trésoreries. Les agents passent beaucoup de temps au guichet et ne travaillent jamais dans la sérénité. La présidente répond qu'en ce qui concerne l'IASQCL la question des effectifs est sans lien avec les résultats, car le travail des agents et les résultats sont constants. La difficulté réside dans le champ de l'ordonnateur, avec les amortissements et le rattachement des charges à l'exercice. M. VERNAY note qu'il est difficile de contraindre les ordonnateurs qui subissent, eux aussi, des réductions d'effectifs. La présidente insiste sur l'intérêt à démontrer l'utilité des procédures ; un groupe de travail a été constitué pour rédiger un modèle courrier qui pourra être adressé aux ordonnateurs dans ce but, accompagné d'un argumentaire. M. COFFY conseille de veiller à ne pas braquer les ordonnateurs qui sont attachés à leurs prérogatives, ; il convient de ne pas donner d'objectif impératif. La présidente pense qu'il faut d'abord convaincre les chefs de poste. M. VERNAY répond qu'ils sont convaincus. M. COFFY remarque que les ordonnateurs ne sont pas persuadés de l'utilité de la méthode ; ils n'en voient pas le bénéfice. M. LAVAL précise que, dans le cadre du protocole d'échanges standard, certaines mentions doivent être saisies obligatoirement à partir de 2015 ; il y aura, auparavant, une période transitoire. M. VERNAY demande si le centre Régional de Formation de la Fonction Publique Territoriale ne pourrait pas assurer la formation des agents des collectivités locales dans ce domaine. La diffusion des bonnes pratiques par les comptables se heurte au manque de temps. La présidente rappelle que le Tuteur Hélios a un rôle à jouer dans ce domaine. M. COFFY appelle l'attention sur les services Hôpital et OPAC de la Trésorerie du Puy-Ville. M. GAGNE indique qu'avec le CHD, le service OPAC rencontre des difficultés qu'il n'avait pas auparavant ; il déclare ne pas comprendre pourquoi il n'est pas possible de rectifier une erreur le jour où elle a été commise. La présidente répond qu'il faudrait réactiver le comité de maintenance et sa liaison avec le directeur du programme national.

La présidente aborde la mise en place du guichet fiscal de proximité. M. VERNAY indique que le standard téléphonique du SIP d'Yssingeaux est saturé, cela s'est encore vérifié en mai 2011, les contribuables se retournent vers les trésoreries en période de déclaration des revenus. Il constate que c'est un travail supplémentaire pour les trésoreries. Pour M. COFFY, rappeler le contribuable, à la suite du message avec offre de rappel n'est pas la bonne solution.

M. COFFY demande la raison de la diminution des prises en charge d'amendes en 2010. La présidente répond qu'elle n'en connaît pas la cause. Selon M COFFY cette baisse du taux de recouvrement est, sans doute, la conséquence du transfert douloureux du service Amendes à la Trésorerie du Puy-Ville et au fait

que le service de la redevance avait donné un coup de main bénéfique au service des amendes en 2009. M. COFFY relève l'augmentation des prises en charge de Taxes d'Urbanisme et des taxes d'archéologie préventive. M. LAVAL indique que cela peut provenir de reports techniques d'une année sur l'autre ; il précise qu'une réforme est en cours.

Dans le cadre du chapitre sur le budget et la logistique, la présidente aborde la mise en place de Chorus. Elle précise qu'il n'y a aucune facture en stock. M. COFFY regrette que l'on ne dispose plus de la lisibilité dans l'utilisation des crédits budgétaires. La présidente répond qu'il est possible de faire des requêtes pour connaître la situation des autorisations d'engagement consommées. Elle reconnaît qu'on n'a plus le même degré de lisibilité de la consommation des crédits par pcnc ; elle remarque qu'on n'exploitait que très partiellement ces données. D'autres outils permettent de faire des comparaisons, notamment pour l'affranchissement et les fluides. Elle précise que la délégation inter régionale a accordé au réseau départemental un abondement de 25 000 Euros qui a permis de faire face à certaines dépenses inéluctables, notamment l'affranchissement des avis de dégrèvements sécheresse. M. COFFY se déclare satisfait de voir précisés les travaux d'équipement réalisés.

M. COFFY, au sujet de France domaine demande des précisions sur les loyers budgétaires. La présidente indique que la norme de 12 m² par agent est une cible à atteindre. Pour être soumis au paiement de loyers budgétaires, il faut qu'un immeuble domanial comporte 51 % de surface de bureaux. Or, certaines surfaces ne rentrent pas dans le calcul, notamment les locaux d'archives. Ainsi, l'immeuble de la Trésorerie Générale ne répond pas aux critères de France Domaine pour être soumis aux loyers budgétaires. Etabli à 52 % pour 2010, le ratio a été recalculé et fixé au-dessous de 51 %.

La Gérante Intérimaire, présidente	Le Secrétaire	Le Secrétaire-adjoint
C. CROIZIER	H. DELCOURTE	P. SAGNARD

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVE DES DEBATS

Réunion du 16 juin 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 3 inscrite à l'ordre du jour

Compte rendu de la formation - 2010

La présidente donne la parole à M. ROUCHON qui présente le compte rendu de la formation professionnelle. L'effort de formation s'est poursuivi à un niveau soutenu en 2010. La formation initiale a été très importante en raison de l'affectation de cinq inspecteurs sortant de l'ENFIP et d'un lauréat de l'examen professionnel de B en A. La formation continue s'est maintenue à un très bon niveau. L'année 2009 avait été particulièrement chargée avec la formation à Hélios des agents des postes les plus importants du département. Néanmoins, l'année 2010 a permis de déployer des actions dans divers secteurs, parmi lesquels le secteur public local qui, avec les divers modules spécialisés sur Hélios, reste encore le plus important.

Le nombre d'exclus de la formation se réduit encore puisqu'il ne reste que trois agents n'ayant suivi aucune formation au cours des trois dernières années.

M. COFFY remarque que les journées d'études ne devraient pas être comptabilisées comme des journées de formation. Il considère ce bilan comme acceptable. Il souligne que la formation professionnelle est une charge supplémentaire pour les agents et les formateurs et qu'il serait bon que les absences pour ce motif donnent droit à du remplacement.

S'agissant du logiciel GASEL utilisé pour le recensement des besoins de formation en 2011-2012, il regrette que cet outil, incomplet en ce qui concerne le catalogue des actions du SPL, ait été livré sans préparation. La présidente reconnaît que ce déploiement, imposé, s'est fait dans l'urgence et sans un accompagnement suffisant.

La Gérante Intérimaire, présidente	Le Secrétaire	Le Secrétaire-adjoint
C. CROIZIER	H. DELCOURTE	P. SAGNARD

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVE DES DEBATS

Réunion du 16 juin 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 4 inscrite à l'ordre du jour

Questions diverses

M. VERNAY demande s'il y aura, cette année, une enquête dans le cadre de l'ORE. La présidente répond qu'une enquête sera diligentée, mais selon une procédure nouvelle ; ce sera une enquête sur la répartition des effectifs beaucoup moins détaillée que celle des années précédentes, accompagnée de quelques indicateurs d'activités tr ès ciblés.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 17 h 50.

La Gérante Intérimaire, présidente	Le Secrétaire	Le Secrétaire-adjoint
C. CROIZIER	H. DELCOURTE	P. SAGNARD